

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CANTAL

COMMUNE DE Montboudif

ARRÊTÉ CONJOINT

Portant réglementation temporaire de la circulation  
RD 62 et 622  
Communes de Montboudif

- Vu le Code de la route.
- Vu le Code de la voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R 113-1.
- Vu le Règlement de Voirie Départemental du Cantal du 18 septembre 2015
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié.
- Vu l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I 8 ème partie - Signalisation temporaire, modifié.
- Vu l'arrêté n° 25-0892 du 02 avril 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux
- Vu l'avis favorable du département du Puy-de-dôme
- Vu l'avis des services des transports de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Vu la consultation pour avis des maires de Saint-Genès-Champespe, Egliseneuve-d'entraygues, Trémouille et Condat.
- Vu la demande de l'entreprise Marquet

Considérant que pour réaliser les travaux de grosses réparations de chaussées

Sur proposition du maire de Montboudif.

## ARRÊTÉ

### Article 1 :

- du 11 au 16 juin 2025, selon les phases du chantier la route départementale n°62 sera fermée à la circulation entre les PR 2+090 et 2+640

- L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par la RD62, 678 30, 632 via Condat, Egliseneuve-d'Entraigues.

- du 11 au 16 juin 2025, selon les phases du chantier la route départementale n°622 sera fermée à la circulation entre les PR 0+000 et 0+230

- L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par RD62, 678 30, 622 via Condat, Egliseneuve-d'Entraigues, Saint-Genès-Champespe et La Crégut.

### Article 2 : Transport scolaire

Un point d'arrêt temporaire sera mis en place sur la RD62 à l'entrée du village pour la période concernée.

### Article 3 : Signalisation de chantier

Les prescriptions suivantes sont à la charge de l'entreprise Marquet chargée des travaux.

1. Les dispositifs physiques de fermeture des routes.
2. La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture de la route.

### Article 4 : Signalisation de déviation

La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation seront mis en place par le centre routier de Condat.

### Article 5 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### Article 6 : Ampliation

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Directeur des Mobilités du Cantal
- Le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

- Les Maires de Saint-Genès-Champagnac, Eglise-Neuve-d'Entraignes, Trémouille et Condat
- M. le Responsable de la Dreal Sancy, département du Puy-de-dôme
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du Cantal.

Montboudif, le : **06 JUIN 2025**

Le maire

Chrystèle SERRE

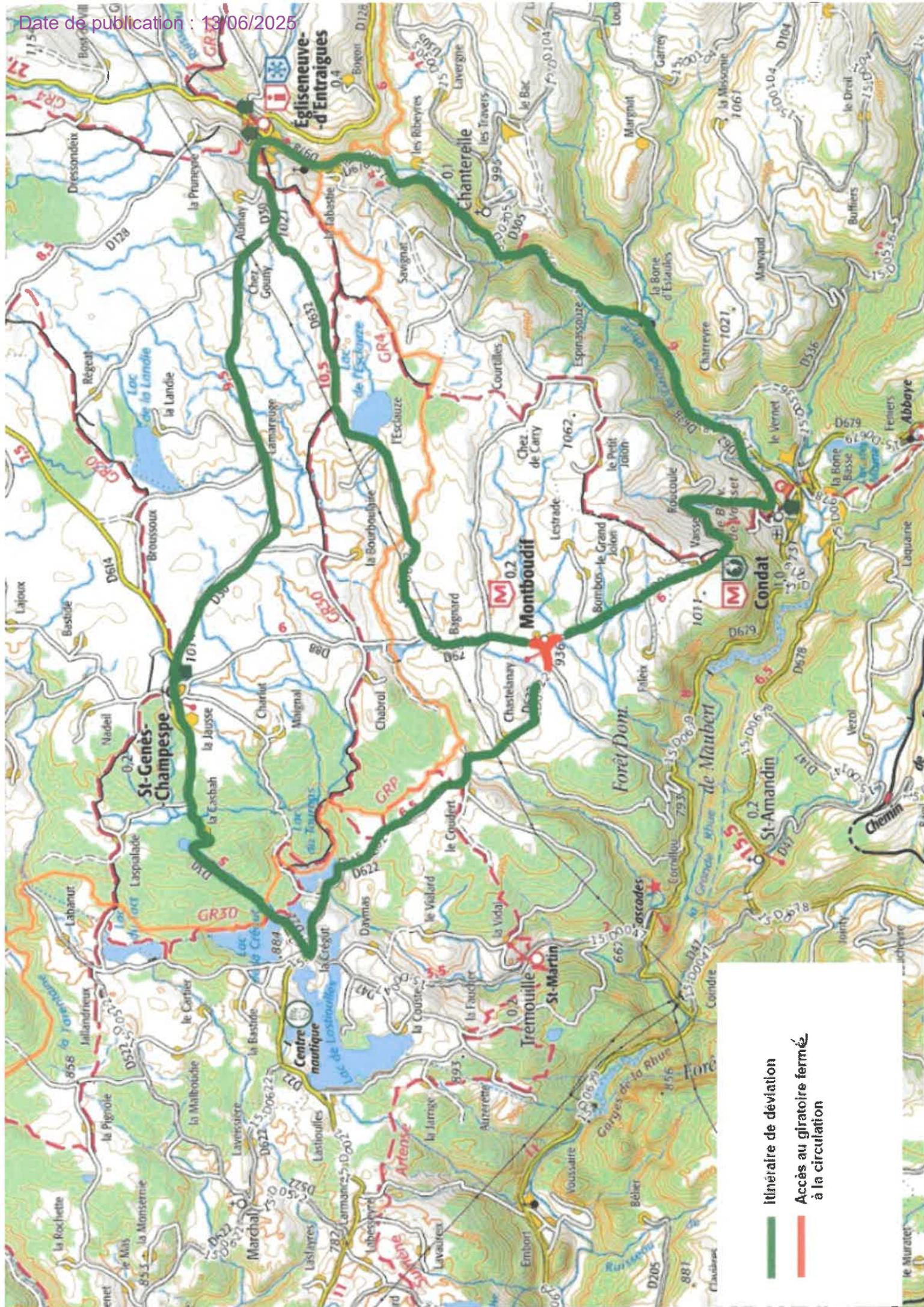


Aurillac, le : **13 JUIN 2025**

Pour le Président du Conseil Départemental du  
Cantal

Le Directeur des Mobilités

  
Philippe FABREGUE



Itinéraire de déviation

Accès au giratoire fermé à la circulation

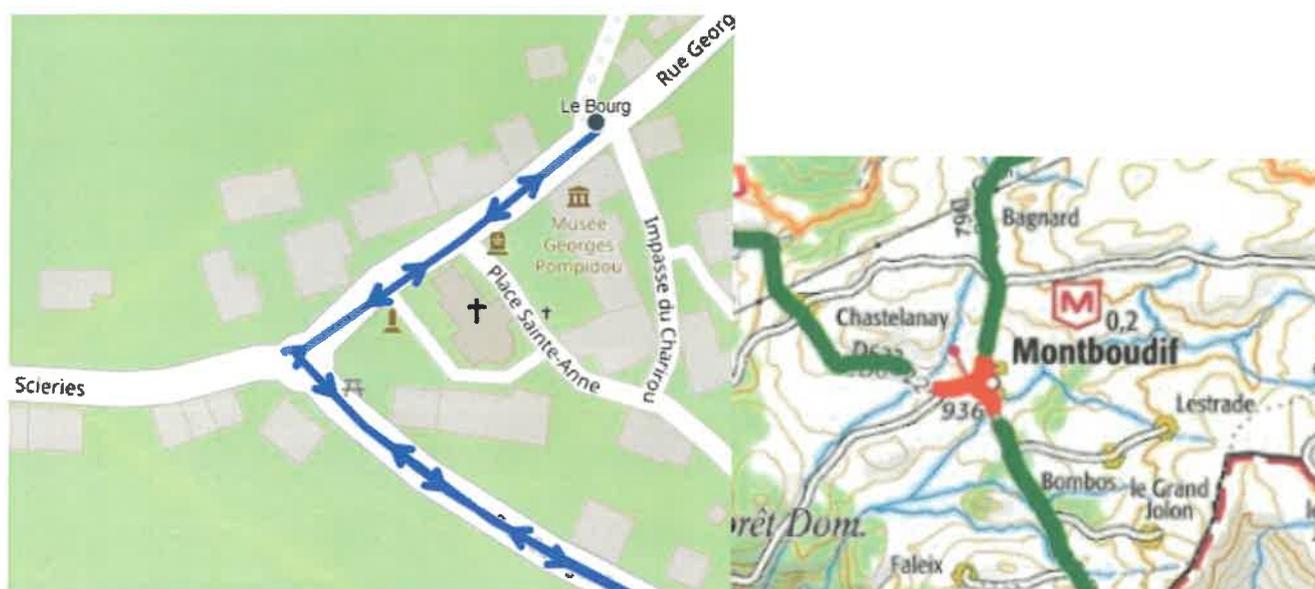
## Fabrice Bouscatier

---

**De:** DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>  
**Envoyé:** jeudi 5 juin 2025 10:43  
**À:** Mairie MONTBOUDIF; Fabrice Bouscatier  
**Cc:** CHAPAT Julien; RICHARD Jean-Marie  
**Objet:** RE: déviation Montboudif (Cantal)  
**Pièces jointes:** 15-S2319.pdf

Bonjour,

Dans le cadre des travaux cités ci-dessous par le CD15, il s'avère que le point d'arrêt de car scolaire du bourg de Montboudif (image ci-dessous) ne pourra pas être desservi entre le 11 et le 16 juin 2025.



Si il n'est pas possible de laisser passer le car aux heures de dessertes du point d'arrêt (cf PJ), je propose à la Mairie d'émettre un arrêté portant permission de voirie temporaire pour la création d'un point d'arrêt de car à l'entrée du village sur la période concernée.

Dans l'attente de vous lire.

Cordialement,

### François Delcausse

Assistant technique  
Service antenne du Cantal  
Direction adjointe territoire Auvergne  
Direction des mobilités territoriales interurbaines et scolaires  
Tél. : 04 73 31 85 02 - Mobile : 06 17 26 85 31

## Fabrice Bouscatier

---

**De:** PEE Sancy <PEE.Sancy@puy-de-dome.fr>  
**Envoyé:** jeudi 5 juin 2025 08:19  
**À:** Fabrice Bouscatier  
**Objet:** Rép. : déviation Montboudif (Cantal)

Bonjour, avis favorable pour la DRAT Sancy  
Cordialement

Pôle Infrastructure, Aménagement  
et Accompagnement des Territoires  
Unité Entretien et Exploitation  
DRAT SANCY  
68rue Fernand FOREST  
63150 La BOURBOULE

[pee.sancy@puy-de-dome.fr](mailto:pee.sancy@puy-de-dome.fr)

04.73.81.23.36



[https://www.puy-de-](https://www.puy-de-dome.fr/actualites/juin-2025/journees-departementales-de-larcheologie-2025.html)

[dome.fr/actualites/juin-2025/journees-departementales-de-larcheologie-2025.html](https://www.puy-de-dome.fr/actualites/juin-2025/journees-departementales-de-larcheologie-2025.html)

>>> Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr> 03/06/2025 16:46 >>>

Bonjour,

Dans le cadre des travaux de mise en œuvre des enrobés dans la traverse des enrobés, les RD62 et 622 seront fermées à la circulation dans la traverse de Montboudif entre le 11 et le 16 juin 2025.  
L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par RD62, 678 30, 622 via Condat, Egliseneuve-d'Entraigues et Saint-Genès-Champespe et La Crégut.(plan joint)

**Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail.**

Cordialement,